

**CONSEIL MUNICIPAL
REUNION DU 27 FEVRIER 2015**

Ordre du jour :

Objets soumis à débat ou délibération

- DETR 2015
- Subventions aux associations
- Point lecture – Budget fonctionnement
- Remboursement Transport scolaire
- Charges RPI
- Compte rendu du Conseil d'école
- PEDT
- Redevance assainissement
- Prestataire restauration
- Participation CLIS
- Gardien du Plan d'eau
- Participation financière à des travaux d'aménagement d'une haie mitoyenne
- Lampadaire Parking Salle des fêtes

Informations et questions diverses

- PLUi
- Bureau électoral des 22 et 29 mars 2015
- Résultat Enquête publique Société Lafarge Ciments
- Contrat Enfance Jeunesse 2014-2017
- Haut débit
- Divers

Convocations adressées le 23 février 2015

L'an deux mil quinze, le vingt-sept février à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie sous la présidence de Monsieur DEULOFEU Jean-Louis, Maire.

Étaient présents : MM. DEULOFEU – RAIMBAULT – RENIER – RABEC – PRINCE – JARRY – BLAIN – BENEFIX – Mmes – GEMIN – VERON – VETTIER – POIRIER – LEROUX

Absents excusés : M. HELAINE – Mme AUBRY

Secrétaire de séance : Mme LEROUX

Les points suivants ont été examinés :

OBJETS SOUMIS A DELIBERATION

DETR 2015

Le maire informe le Conseil Municipal que dans l'opération de rénovation du bâtiment communal à usage de local technique pour les agents d'entretien ; il a déposé un dossier de demande de subvention dans le cadre de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux) pour les travaux de 2^e tranche.

Ces travaux qui vont être budgétés en 2015 se montent à une dépense de 45 345 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal sollicite une subvention au titre de la DETR pour lesdits travaux.

Subventions aux associations

Après délibération, le Conseil Municipal fixe à 34 319,42 € le montant des subventions retenues au titre de l'année 2015. Ce montant fait apparaître la répartition suivante et est en diminution de 2 618,38 € soit une diminution de 7 %.

ASSOCIATIONS	VOTE 2015
Amicale des parents d'élèves	300,00
CRAB	350,00
Coopérative scolaire	1 000,00
ADMR	1 446,00
Club des Aînés	160,00
Groupement de défense des cultures	125,92
AFN	100,00
Théâtre « Les Hurlettes »	200,00
Tennis-club	0
Association française de l'Ataxie de Friedreich	200,00
Ca Coule de Source (hors mise à dispo.)	29 360,00
CAUE	68,60
Association pour le don de sang bénévole	70,00
UDAF 53	185,00
Maison de l'Europe	60,00
FFRandonnée	30,00
SPA – Convention fourrière	213,90
Terre en fête	150,00
Imprévu	300,00
TOTAL	34 319,42

Bibliothèque

Lecture est donnée de la lettre transmise par Mme Sivignon, référente des bénévoles de la Bibliothèque faisant état du bon fonctionnement de la Bibliothèque.

Pour pérenniser ce dynamisme, une proposition de budget à hauteur de 945 € est formulée auprès du Conseil Municipal.

Ce budget se divise en deux parties : achat de livres et abonnements pour 650 € ; petit matériel et autres fournitures y compris les frais de réception lorsqu'il y a des animations pour 295 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal valide cette demande.

Remboursement des frais de transport scolaire 2014-2015

Dans le cadre du transport scolaire relatif au RPI ; il y a lieu de rembourser les familles de La Brûlatte qui utilisent ledit transport soit un total de 27 familles. Le montant à rembourser s'élève pour l'année 2014-2015 à la somme de 1 780 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, accepte d'inscrire cette dépense au budget 2015.

Charges RPI

Dans le cadre de la convention qui lie les écoles de La Gravelle et de La Brûlatte au sein du RPI ; il y a lieu de procéder à l'évaluation des charges de fonctionnement à partager entre les deux écoles au prorata des élèves scolarisés des deux communes.

Au titre de l'année 2014 ; la commune de La Gravelle doit à celle de La Brûlatte 25 706,14 € et La Brûlatte doit à La Gravelle 19 755,69 €.

Le Conseil Municipal valide cette répartition ; ces sommes seront inscrites au Budget 2015.

Compte rendu Conseil d'école

Plusieurs problèmes ont été soulevés lors de ce dernier conseil :

- le problème pour le rangement des vélos ; le local actuel se révélant trop exigü.
- dans la salle attenante à la classe des grands ; un joint de silicone devra être fait pour supprimer un interstice gênant.
- des poubelles spécifiques devront être installées pour le tri du papier et du plastique.
- au niveau du préau ; il va devenir nécessaire de procéder à la fermeture du préau côté salle des fêtes.

Après délibération, il est décidé qu'en présence des parents d'élèves, des instituteurs et des adjoints, ces points soient vus sur place pour solutionner de façon rationnelle ces différents points.

Le Maire ayant proposé à la Directrice de La Brûlatte d'étudier à combien reviendrait l'achat de tapis pour que de la gymnastique au sol puisse être réalisée par les enfants de l'école maternelle ; cette dernière a présenté une proposition d'un tapis homologué de 2 m sur 1 m avec 4 cm d'épaisseur de mousse polyéthylène micro cellulaire au prix unitaire de 161 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'inscrire cette dépense au budget d'investissement 2015 pour une somme de 966 € TTC correspondant à l'achat de 6 tapis.

PEDT (Projet Éducatif Territorial)

Afin de pérenniser le fonds d'amorçage de 50 € par enfant et par an dans le cadre de la mise en place des TAP ; il y a désormais l'obligation de s'inscrire dans la démarche de la mise en place d'un Projet Éducatif Territorial (PEDT) qui assure une cohérence entre le projet d'école et les activités éducatives qui se pratiquent durant les TAP et à travers l'animation qui existe sur la commune lors des vacances scolaires et les mercredis après-midi. Cette demande qui doit aboutir à un document validé par la Direction Départementale de l'Éducation Nationale doit associer le Conseil Municipal, les parents d'élèves, les enseignants et les animateurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte d'entrer dans cette démarche de la mise en place d'un PEDT qui devra être opérationnel pour la rentrée scolaire prochaine.

Redevance Assainissement

La précédente augmentation des tarifs de la redevance assainissement remonte à 2010 et pour rappel les tarifs sont les suivants :

Forfait : 17 €

50 premiers m³ : 1 € le m³

> 50 m³ : 0,95 € le m³

Sachant que le résultat comptable de l'année 2014 fait apparaître un excédent de résultat de l'exercice de 6 472,58 € en section de fonctionnement et un excédent de 7 382,90 € en investissement ; le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas procéder à une hausse desdits tarifs.

Le Conseil Municipal valide cette proposition.

Prestataire Restauration

Dans le cadre de la recherche d'un nouveau prestataire de restauration ; plusieurs propositions sont faites à la commune qui pour l'instant restent à l'étude.

Le but poursuivi étant de parvenir à obtenir une prestation qui reste de qualité à un coût moindre. Ce nouveau prestataire pourrait commencer à assurer la restauration scolaire à partir de la rentrée de septembre 2015 et la commune n'aurait plus qu'un seul prestataire à l'année.

Il convient donc, avant de statuer sur le choix définitif du nouveau prestataire de dénoncer la convention qui lie la commune de La Brûlatte à celle de Saint-Pierre-la-Cour pour la restauration scolaire ainsi que celle qui lie la commune de La Brûlatte à Océane de Restauration pour la restauration du Centre de Loisirs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de mettre fin à ces conventions qui prendront fin à partir de la rentrée scolaire de septembre 2015.

Participation CLIS

La Brûlatte n'étant pas dotée d'une classe d'intégration scolaire (CLIS), cette structure pour le secteur scolaire étant basée à Port-Brillet ; la commune de Port-Brillet est en droit de demander une participation financière aux charges de fonctionnement pour chaque élève fréquentant cette classe et domicilié dans une autre commune.

Les années précédentes, cette participation a oscillé entre 340 et 540 €.

Le Conseil Municipal est appelé à se prononcer sur cet accord de principe ; et après délibération, il donne un avis favorable. Pour 2015, 3 enfants de la commune sont concernés.

Gardiennage du plan d'eau

Monsieur Demenais, garde du plan d'eau, ayant manifesté sa volonté de ne plus assurer cette fonction en 2015 ; il y a lieu de procéder à son remplacement.

Monsieur Anthony Pouteau, doté d'un CAP de pisciculture ayant accepté de le remplacer ; le Maire informe le Conseil Municipal qu'il va procéder à sa nomination et il soumet au Conseil Municipal une indemnité annuelle de 150 € qui sera versée à Monsieur Pouteau pour assurer cette surveillance pendant les week-ends.

Le Conseil Municipal valide cette indemnité après en avoir délibéré.

Monsieur Blain accepte de remplacer Anthony Pouteau si ce dernier se trouve empêché.

L'ouverture de la pêche au plan d'eau communal est prévue au 4 avril 2015. Un lâchage de truites interviendra comme les années passées.

Participation financière à des travaux d'aménagement d'une haie mitoyenne

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de prendre en charge la moitié d'une facture d'aménagement d'une haie mitoyenne entre un propriétaire privé et la commune soit 532,45 €.

L'entretien de cette haie replantée sera à la charge du propriétaire de la parcelle mitoyenne.

Lampadaire parking Salle des Fêtes

Un lampadaire à proximité de la salle des fêtes ayant été détérioré, probablement par un camion, les faits ayant été signalés à la gendarmerie de Port-Brillet, un devis a été demandé pour procéder à son remplacement.

Ce devis fait apparaître une dépense à prévoir de 2 098 € TTC.

Le Maire propose au Conseil Municipal de déposer un dossier auprès des assurances de la commune pour prise en charge de cette dépense.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

PLUI (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)

Le Maire donne des informations complémentaires concernant cette problématique. En effet, les PLU des différentes communes du Pays de Loiron devant être mis en conformité avec le ScoT et devant être conformes à la loi ALUR qui prévoit notamment une prise en compte de l'environnement à travers la

mise en place de trames vertes et de trames bleues ; il y a lieu de réviser chacun des PLU des différentes communes.

Si la démarche reste communale, la dépense à prévoir d'ici février 2017 est de l'ordre de 25 à 30 000 € avec une subvention fixée à l'heure actuelle à 9 000 €.

Si la démarche est collective et se situe au niveau du Pays de Loiron ; la communauté de communes assure la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme à l'échelon du territoire et la dépense est de l'ordre de 250 à 280 000 € avec une subvention de 20 à 25 000 €.

La mise en place d'un PLUI aurait en tout cas l'avantage de fixer des règles communes et homogènes et contribuerait à renforcer sur le territoire son identité.

Pour l'instant, aucune décision n'a été prise.

En ce qui concerne le PLU de La Brûlatte, il est à revoir dans son intégralité notamment au niveau de la densification du bâti et donc de la limitation des terrains à bâtir en dehors du bourg, et du positionnement de la trame verte et de la trame bleue qui n'est pas identifié sur le PLU actuel.

Bureau électoral du scrutin départemental des 22 et 29 mars 2015

Le Bureau de vote est constitué de la façon suivante :

Composition du bureau de vote (les membres du bureau de vote doivent être présents à l'ouverture et à la fermeture du scrutin)

	22 mars 2015	29 mars 2015
Président	M. Deulofeu Jean-Louis	M. Deulofeu Jean-Louis
Suppléant	M. Raimbault Christian	M. Renier Léon
Assesseurs	Mme Vettier Marie-Thérèse	M. Raimbault Christian
Secrétaire	M. Bénéfix René	Mme Poirier Nicole

Permanences (de 8h à 18h) (le Président ou son suppléant et deux assesseurs doivent être présents en permanence)

	22 mars 2015	29 mars 2015
8h-10h00	Marie-Thérèse Vettier René Bénéfix	Nicole Poirier Madeleine Leroux
10h00-12h00	Anne-Claire Gemin Patrick Blain	Léon Renier Laurent Jarry
12h00-14h00	Madeleine Leroux Emilie Véron	Marie-Thérèse Vettier René Bénéfix
14h00-16h00	Frédéric Prince Christian Raimbault	Émilie Véron Michaël Helaine
16h00-18h00	Laurent Rabec Laurence Aubry	Léon Renier Christian Raimbault

Résultat de l'Enquête publique Société Lafarge-Ciments

Le commissaire enquêteur, concernant l'enquête publique qui s'est déroulée à Saint-Pierre-la-Cour du 13 novembre 2014 au 16 décembre 2014, concernant la demande présentée par la Société Lafarge Ciments pour l'autorisation d'exploiter un nouvel atelier de stockage de combustibles alternatifs afin d'alimenter le précalcinateur, utilisé pour la cuisson des matières premières dans la fabrication du ciment, a donné un avis favorable à cette demande.

Contrat Enfance Jeunesse (CEJ)

Dans le cadre de sa politique menée auprès de l'enfance et de la jeunesse, la Commune de La Brûlatte a signé avec d'autres communes du canton (Loiron, Ruillé, Le Bourgneuf-la-Forêt, Port-Brillet, Launay-

Villiers) un nouveau contrat enfance jeunesse ou CEJ couvrant la période 2014-2017. Par le biais de ce contrat, la commune perçoit des subventions pour les actions menées dans le cadre de Ca Coule de Source de la part de la CAF et de la MSA.

Haut Débit

Ce dernier doit être maintenant opérationnel via la fibre optique. Si ce n'est pas le cas, il y a lieu de contacter la société Orange. Chacun peut vérifier le niveau de son nouveau débit sur sa ligne en se connectant à l'adresse suivante : <http://www.degrouptest.com>

Divers

Le Maire présente de façon sommaire les travaux d'aménagement qui se dérouleront jusqu'au 16 avril et qui visent à améliorer et à sécuriser par la mise en place d'îlots le carrefour de la Voie Communale n°5 et la départementale 57.

Prochaine date :

- * 6 mars 2015 : Réception en Mairie à 10h30 des travaux d'effacement des réseaux rue du Presbytère et impasse du Bosquet.
- * 21 mars 2015 : Soirée bretonne à la Salle des Fêtes de La Brûlatte à 20h, organisée par l'Amicale laïque du RPI. Vente des tickets à La Brûlatte le 6 mars 2015 à la maison des associations de 17h à 19h.
- * 27 mars 2015 : Conseil Municipal à 20h30 en Mairie.
- * 30 mars 2015 : 14h – Commission des chemins

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23H40.

Nom	Signature	Nom	Signature	Nom	Signature
M. DEULOFEU		M. HELAINE	Absent excusé	Mme LEROUX	
M. RENIER		M. JARRY		Mme AUBRY	Absent excusé
M. RAIMBAULT		M. PRINCE		Mme POIRIER	
M. BENEFIX		M. RABEC		Mme VERON	
M. BLAIN		Mme GEMIN		Mme VETTIER	